



**REGLEMENT DU PAF
SAISON 2023-2024**

Article 1

Le présent règlement s'applique à l'ensemble des adhérents de l'association des Peintres Amateurs Fonsorbais. Un exemplaire de ce règlement est consultable sur place ou sur le site internet.

Article 2

Les activités se déroulent dans la salle au fond de l'amphithéâtre place du Trépadé à Fonsorbès. Elles fonctionnent au rythme de l'année scolaire, mais restent ouvertes pendant les vacances de Toussaint, les vacances de février et les vacances d'avril. Par contre, il n'y a pas de cours pendant les vacances de Noël et lors des expositions.

Tableau des places disponibles par créneau horaire et activité					
	10h-12h	14h-16h	16h30-18h30	17h30-19h30	20h30-22h30
ENFANTS					
Mercredi		Dessin : 20 places Modelage : 10 places	Dessin : 20 places Modelage : 10 places		
Jeudi				Dessin : 10 places Modelage : 10 places	
ADULTES / ADOS					
Mercredi			Dessin : 20 places Modelage : 10 places		
Jeudi		Fusing : 15 places		Dessin : 10 places Modelage : 10 places	Dessin : 10 places Modelage : 10 places
Samedi	Dessin : 15 places				

Pour tous les cours un minimum de 8 adhérents est nécessaire pour le maintien du cours.

Les enfants ayant choisi de faire exclusivement du modelage seront prioritaires sur ceux ayant choisi dessin et modelage. Les enfants ayant choisi les deux disciplines feront du modelage dans la limite des places disponibles.

Article 3

Une adhésion annuelle de **40 euros** est demandée aux **Fonsorbais** et de **45 euros** aux **extérieurs** ; elle permet :

- De faire face aux dépenses administratives.
- De couvrir les frais d'assurance à la MACIF en tant que membre tiers et exposant.
- D'exposer gratuitement aux manifestations de l'année (sauf événements extérieurs indépendants de notre volonté)

Article 4

Tarifs activités 2023-2024 :

Les tarifs s'appliquent pour une activité et pour un cours de 2 heures par semaine à horaire fixe.

	Dessin	Modelage	Fusing
Enfant (jusqu'à 17 ans)	168 €		
Adulte	219 €	219 €	168 €

Un adhérent qui souhaite s'inscrire à une deuxième activité de 2 heures par semaine bénéficie d'une remise de 20% sur cette deuxième activité. De même dans le cas d'une inscription familiale une remise sera appliquée à partir de la

deuxième inscription la moins chère sur le principe de 10% sur la deuxième inscription, 20% sur la troisième...L'adhésion restant inchangée pour chaque adhérent.

Le tarif inclut l'animation des cours par les professeurs de l'association et les fournitures pour l'exercice de chaque activité :

Dessin :

- Papier, pinceaux, peintures, pastel. (Les adultes souhaitant travailler sur des toiles doivent les apporter)
- Modelage : Terre, outillage et cuisson des pièces
- Fusing : outillage et cuisson des pièces ; Le PAF ne fournit pas le verre qui doit être apporté par les adhérents.

Le paiement est réalisé intégralement lors de l'adhésion. Soit en une fois pour la globalité (adhésion et activité(s)), soit en 3 fois correspondants à l'échéancier spécifique. Chaque règlement sera encaissé au début du trimestre, dans ce cas le premier paiement doit inclure l'adhésion et 1/3 du montant des cours).

Aucun remboursement ne pourra être effectué en cours d'année.

Article 5

Pendant les heures de cours, le respect de la discipline est exigé, sous la responsabilité de l'animateur.

Un bénévole de l'association peut également être amené à intervenir lors des cours. Il ne peut en aucun cas lui être fait de reproches ou de griefs pour un non suivi total des sessions.

Les adhérents aux cours de dessins doivent impérativement détenir leur propre carton à dessins.

Article 6

Les œuvres de l'année précédente seront détruites fin septembre si elles n'ont pas été récupérées par leur auteur.

Article 7

L'association se réserve le droit d'utiliser les photos prises dans le cadre de la vie associative de Fonsorbes. Elles pourront être publiées dans les revues municipales ainsi que sur les écrits du PAF. En aucun cas, l'association ne cédera les photos à des tiers.

Article 8

L'Assemblée Générale se tient dans le courant du premier trimestre de la saison.

Le Bureau fixe la date de cette réunion et en avertit tous les membres par voie d'affichage 15 jours avant. Le Bureau avise et invite également Me le Maire et ses délégués, dans les mêmes délais.

A cette occasion, tous les adhérents, à jour de leur cotisation, peuvent faire acte de candidature. Ces candidatures doivent être déposées auprès du Bureau existant au plus tard 24 heures à l'avance.

Lors de la tenue de cette assemblée, le Bureau doit impérativement présenter :

- Le bilan de l'activité de la saison précédente.
- Le bilan financier, préalablement certifié par un commissaire aux comptes.
- La démission du Bureau de la saison précédente et l'élection d'un nouveau Bureau pour la saison en cours.

Article 9

L'association organise 2 expositions par saison : Un salon d'Automne et Un Salon de Printemps

Les cours ne sont pas assurés pendant les expositions en raison de l'utilisation des locaux suivant un planning communiqué aux adhérents.

La saison débute : - du 13 septembre 2023 au 30 juin 2024 pour les activités.

- du 1 septembre 2023 au 31 août 2024 pour la partie financière.

Article 10

Les justificatifs de facturation (pour les comités d'entreprise) sont fournis après le règlement intégral des adhésions et cotisations.

Article 11

Composition du Bureau pour la saison 2022-2023 :

- | | |
|---------------------|---------------------|
| • Présidente | Anne Marie Martinez |
| • Vice-présidente | Marlyne Martinez |
| • Vice-président | André Durier |
| • Trésorier | Stéphane Guilbaud |
| • Trésorier adjoint | Christelle Samson |
| • Secrétaire | Mylène Marty |
| • Webmaster | Danièle Méchain |

Le bureau de l'association est joignable par mail à l'adresse : paf-fonsorbes@laposte.net

Toutes les informations complémentaires sont disponibles sur le site <http://paffonsorbes.jimdo.com/>